REGARDS 35

octobre 2022

SUR MARCILLY-EN-VILLETTE

DOSSIER

L'éducation au cœur de nos préoccupations

[EDITO]

L'usage des trottoirs

La vocation d'un trottoir est avant tout de sécuriser le déplacement des piétons. Or, nous devons constater que les piétons sont souvent contraints de descendre sur la chaussée au risque de se mettre en danger. Il n'est donc pas inutile de rappeler quelques règles indispensables pour un bien vivre ensemble.

Notre commune dispose de places de parking en nombre. Certains se refusent à faire quelques pas pour se rendre dans un commerce et stationnent obstinément sur les trottoirs, voire même, en empiétant sur la chaussée ou les entrées de garage, entravant de ce fait une circulation correcte ou une sortie des véhicules. L'entrée carrossable d'une propriété n'autorise en rien le stationnement d'un véhicule, "même pour 5 minutes", quand bien même ledit véhicule appartient à l'occupant des lieux.

La commune a engagé des travaux importants dans le centre bourg pour assurer une mise aux normes de ces trottoirs ou mettre en place des circulations douces quand la voirie ne permet pas la création de trottoirs. Cette opération sera poursuivie en 2023 sur la rue de la Poste et la rue du Lavoir. Il convient donc de respecter ces espaces. C'est là une question de civisme. Il serait en effet regrettable de devoir recourir à l'intervention des services de gendarmerie pour sanctionner ces situations.

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette

SOMMAIRE

EN BREF 3-4

CONSEIL MUNICIPAL 5

DOSSIER 6-8
Rentrée scolaire
Travaux et nouveaux équipements au groupe scolaire
Zoom sur la vie scolaire et périscolaire

TRAVAUX 9
Travaux du centre bourg et ses aménagements
Aménagement de l'aire de loisirs « le pays des petits et grands »
Enfouissement des réseaux secteur Bourillon
Changement des portes de la salle de musculation

ENVIRONNEMENT 10
Semaine du Développement Durable 2022
La maîtrise des consommations énergétiques dans notre collectivité

URBANISME 11
Envie de travaux : quelles autorisations ?

COM COM 11
PLUi

Marcilly en Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél. 02 38 76 10 19 - Fax 02 38 76 17 52
E-Mail : marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication : H. Nieuviarts
Rédactrice en chef : S. Charron
Rédaction : Commission Communication
Conception & Création : www.enola-creation.fr
Impression : Imprimerie Prévost
Crédits photo : mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal : octobre 2022

IMPRIM'VERT®

PEFC 10-31-3175 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Le nœud au mouchoir

23 OCTOBRE
Repas CCAS
Salle des fêtes

5 NOVEMBRE
Soirée Ciné Marcilly
Salle Chantaloup

11 NOVEMBRE
Commémoration Armistice 1918

12-13 NOVEMBRE
Bourse aux jouets
Salle Chantaloup

14 > 20 NOVEMBRE
Semaine du Développement Durable – Animations diverses

19-20 NOVEMBRE
Expo Photo « L'arbre dans tous ses états »
Salle Chantaloup

UN BLASON
pour la commune

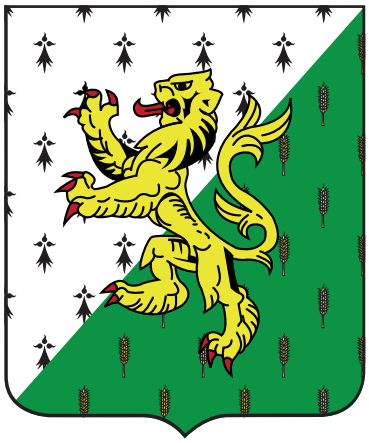

La Direction des Archives Départementales a accepté d'effectuer les recherches nécessaires pour la réalisation d'un blason. Sur la base d'éléments caractéristiques du riche patrimoine de notre commune, une composition héraldique symbolique de l'histoire de la commune a été conçue avec la figure du lion et des hermines que l'on retrouve sur les armoiries des seigneuries des XII[e] et XIII[e] siècles et complétée par des éléments symbolisant notre environnement naturel à travers les forêts et la culture des céréales. Ainsi, ce blason porte le doux nom de « Taillé d'hermine et de sinople semé d'épis de blés d'or, au lion d'or armé et lampassé de gueules brochant sur le tout ».
Ce blason a été remis officiellement à la commune le 4 octobre par notre conseillère départementale Anne Gaborit.

CAMBRIOLAGES

Notre commune a été marquée par de nombreux cambriolages ces derniers mois. Ce problème ne relève pas d'une exclusivité, la plupart des communes environnantes ont été sujettes à ces situations. Les services de gendarmerie ont engagé des opérations qui ont permis l'interpellation de certains auteurs. Le problème n'est pas pour autant réglé, il convient donc de rester vigilants.

Ayez les bons réflexes : signalez aux gendarmeries de La Ferté Saint-Aubin ou de Saint-Cyr-en-Val tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Avant de laisser pénétrer quelqu'un dans votre domicile, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, n'hésitez pas à appeler le service ou l'entreprise concerné pour vous assurer de la conformité de ces cartes. Certains démarcheurs n'hésitent pas à se recommander de l'appui de la mairie, alors que **nous ne délivrons aucune autorisation de démarchage à domicile.**

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, alarmes électroniques...). Le conseil d'un professionnel n'est pas superflu. Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Il s'agit là de simples recommandations diffusées par les services de gendarmerie. Les incidents connus apportent souvent la preuve que celles-ci ne sont pas prises en compte.

Si vous êtes victimes d'un cambriolage, le dépôt de plainte est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages de gendarmerie de faire des recoupements et d'appréhender les malfaiteurs.

Nouvelle activité à la maison médicale

Mélissa Clément, diététicienne nutritionniste, est à votre disposition dans le cadre de la Maison Médicale et propose ses interventions pour les personnes rencontrant des difficultés notamment pour la gestion du poids, la nutrition, les allergies et la gestion du diabète et du cholestérol.
Consultation sur rendez-vous par téléphone au 07 78 68 02 95 ou sur nutrium.com/p/clementmelissa/schedule

La médiathèque municipale fait sa rentrée littéraire

La médiathèque municipale fait sa rentrée littéraire et vous accueille les mercredis de 10h00 à 11h30 et de 17h à 18h30 (hors vacances scolaires) et les samedis de 10h à 12h.
Vous pourrez y découvrir gratuitement livres (romans, policiers, documentaires, etc.), livres audio, magazines, CD et DVD pour adultes et enfants. Elle possède entre autres un important fonds de livres en larges caractères et des livres spécialisés (livres-jeux, albums pour enfants dyslexiques, etc.).
Les collections, consultables en ligne sur le site de la médiathèque www.marcilly-en-villette.fr/cadre-de-vie/sports-et-loisirs/la-mediatheque-municipale sont renouvelées trois fois par an auprès de la Médiathèque départementale de prêt (MDL) et deux fois par an par des achats comme les prix littéraires, des romans policiers et autres ouvrages récents.
L'inscription permet également de s'abonner gratuitement à Loiretek (MDL) et d'y consulter de nombreuses ressources.
N'hésitez pas à pousser la porte du Relais Lyre & Lire, 73 rue des Relais, pour venir rencontrer les bénévoles qui se feront un plaisir de vous guider !

ÉLAGAGE

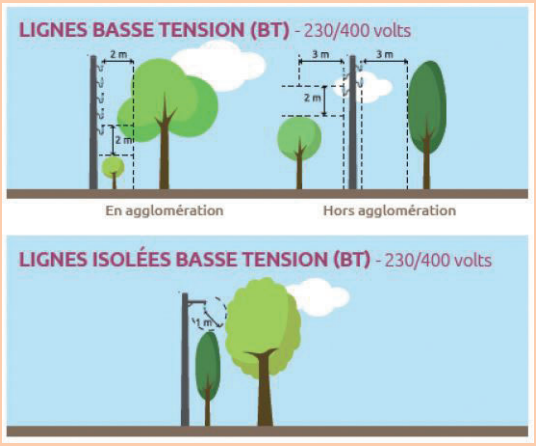

Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.
La société ÉCUREUIL a été mandatée pour réaliser ces travaux sur le réseau Basse Tension (pris en charge par Enedis) dans les six mois à venir. Pour ce faire, l'entreprise doit intervenir sur les parcelles privées.
Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Basse Tension 230/400V (BT). En aucun cas la végétation ne doit venir en surplomb du réseau :
Le traitement des branches coupées est le suivant :

- 1er cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public => les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.
- 2ème cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine privé => les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.
- 3ème cas : la végétation est en domaine public => les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.

Protection des animaux

Il est regrettable de devoir rappeler cette règle : la maltraitance est punissable par la loi. L'errance d'un chat justifie-t-elle un tir de pistolet à plomb ? C'est pourtant ce que nous sommes obligés de constater. L'intégration de l'animal fait partie de notre environnement. Tirer sur un animal n'est ni un passe-temps, ni un jeu.

ÉTAT civil

NAISSANCES
30 mai 2022,
Laure PAJON
9 juin 2022,
Lélio GIRARD
3 juillet 2022,
Brune BOUSSIER
18 juillet 2022,
Maya RITEAU LACERDA QUEIROZ
3 août 2022,
Camille FICHOT
10 août 2022,
Ninon ROBINEAU

DÉCÈS
26 août 2022,
Georgette GAUTHIER

MARIAGE
25 juin 2022,
Jérémy DARMONY et Mélodie LANDRÉ
2 juillet 2022,
Maxime GRIGNON et Marion JURANVILLE
30 juillet 2022,
Franck BONNERUE et Iwona SIERADZKA
17 septembre 2022,
Jonathan DELARD et Emmanuelle BOVÉRO
15 octobre 2022,
Patrick BORNHAUSER et Sylvie GUILLOSSOU

Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est disponible en mairie et sur le site internet de la commune (https://www.marcilly-en-villette.fr/la-mairie/le-conseil-municipal-et-compte-rendus/).

SÉANCE 18/05/22

Conseil municipal : installation d'un nouveau conseiller municipal

À la suite de la démission en date du 1er avril d'un conseiller municipal, Madame Amandine MESLAND, le Conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Adama MAR.

Cession terrains rue de Chantaloup

Le Conseil municipal prend acte de l'avis favorable de France Domaine sur les prix de vente : lot 1, 545 m², 73 500 € ; lot 2, 594 m², 80 200 €. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la vente de ces deux parcelles et à engager les démarches notariales nécessaires à cette opération.

Natura 2000

Mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) pour Natura 2000. Le Conseil municipal à l'unanimité désigne Madame Brigitte GARNIER, conseillère municipale en qualité de titulaire au sein du COPIL NATURA 2000 pour représenter la commune.

SÉANCE 13/06/22

Résiliation des baux emphytéotiques et cession de foncier à LogemLoiret

LogemLoiret sollicite la résiliation de ces baux concernant 33 logements et l'acquisition du foncier correspondant. Le Conseil municipal approuve la résiliation des baux emphytéotiques et la vente du foncier à LogemLoiret portant sur ces 33 logements moyennant la somme globale de 750 827 € après réalisation d'une expertise immobilière.

Attribution d'un fonds de concours

Le Conseil municipal demande un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Sologne à hauteur de 50 044 € en vue de participer au financement d'investissements 2022 : réalisation d'une aire de stockage de matériaux, mise aux normes du chauffage de l'église, sécurisation du parking Chantaloup.

Services périscolaires : tarifs au 1er septembre 2022

Monsieur Joachim SALVAN présente au Conseil municipal les comptes d'exploitation prévisionnels des services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022 mettant en évidence une aggravation des déficits. Le marché de prestations de repas a fait l'objet d'un avenant pour une revalorisation tarifaire depuis le 1er avril 2022. Compte-tenu de l'inflation de 5,2 % pour le 1er semestre 2022, la commission de finances propose une évolution de 5 % sur la plupart des tarifs.

SÉANCE 8/07/22

Droits de place : tarifs au 1er septembre 2022

Le Conseil municipal fixe les tarifs de droit de place, compte-tenu de l'occupation du domaine public, comme suit : vente au déballage 54 €/demi-journée ; camion pizza 128 €/trimestre ; spectacle de cirque 22 €/jour ; marché du samedi 4,5 € ; marché de Noël 5 €.

Ressources humaines : création d'un poste de technicien

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, la création d'un poste de technicien.
Le Conseil municipal décide de la création d'un poste de technicien de catégorie B à temps complet à compter du 1er octobre 2022 compte-tenu des prochains mouvements d'agents.

SÉANCE 7/09/22

Cession immeuble sis 2900 route d'Ardon - Lieudit Chaberger

Monsieur le Maire rappelle que la commune est légataire (35/42) avec les cinq membres (7/42) de la famille de Monsieur Guy LABBE. Il indique avoir reçu l'accord des cinq héritiers pour céder la propriété pour le prix de 210 000 €, l'estimation de France Domaines étant de 159 000 € pour ce bien composé d'un terrain agricole de 11,458 ha et d'un terrain de 2 650 m² avec une maison. Le Conseil municipal fixe le prix de cession à 210 000 €.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de concessions du cimetière dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de 30 ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, que ces situations décèlent une violation de l'engagement souscrit du maintien en bon état d'entretien, et qu'elles sont en outre nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions concernées par ce constat en état d'abandon.

Rentrée scolaire 2022-2023

Madame Stéphanie Charron indique qu'une charte du «Bien vivre ensemble», établie en concertation avec les enseignants, sera distribuée aux familles. Cette charte rappelle les règles pour permettre à chacun, enfants et adultes, de partager des moments en toute convivialité et respect mutuel.

Rentrée *scolaire*

ÉCOLE MATERNELLE

24 enfants intègrent cette année la petite section de l'école maternelle. L'ensemble des élèves de la petite à la grande section est réparti en 4 classes (dont 1 classe en élémentaire) comme suit :

Petite section PS - Moyenne section MS	**12 PS**	**12 MS**
Mme Catherine DARET		
Petite section PS - Moyenne section MS	**12 PS**	**12 MS**
Mme Perrine BOURY		
Grande section GS	**23 MS**	**-**
Mme Stéphanie FELIX		

DÉPART EN RETRAITE

Après 20 années passées auprès des enfants de l'école maternelle en tant qu'agent territorial, l'heure de la retraite a sonné pour Sabine ! Elle aura accompagné plusieurs générations d'enfants dans leurs premiers pas scolaires avec beaucoup de patience et de bienveillance.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

31 enfants intègrent le cours préparatoire. La classe de GS de maternelle et de CP se tient à l'école élémentaire. La 6e classe est maintenue. L'ensemble des élèves est réparti comme suit :

Grande section GS – Cours préparatoire CP	**6 GS**	**15 CP**
Mme Marianne ROPARS		
Cours préparatoire CP – Cours élémentaire 2e année CE2	**16 CP**	**8 CE2**
Mme Aurélia SAVE		
Cours élémentaire 1re année CE1	**23 CE1**	**-**
Mme Aurélie JOUVENAUD		
Cours élémentaire 2e année CE2	**23 CE2**	**-**
Mme Marie-Emmanuelle GERVY		
Cours moyen 1re année CM1	**26 CM1**	**-**
Mme Laurence THIRIOUX		
Cours moyen 1re année CM1 - Cours moyen 2e année CM2	**5 CM1**	**19 CM2**
Mme Stéphanie MARTINELLI		

Travaux et nouveaux équipements *au groupe scolaire*

Réfection de la peinture du couloir en élémentaire.

Réfection de la peinture autour des tableaux interactifs dans les classes de l'élémentaire.

Cirage des sols dans toutes les classes de l'élémentaire.

Stores école maternelle.

Equipement de la salle informatique.

Zoom *sur la vie scolaire et périscolaire*

De tout temps, l'éducation de nos enfants a toujours été une priorité dans nos actions municipales. Les récents travaux d'extension du groupe scolaire, la construction d'un nouveau préau, l'installation de tableaux et vidéoprojecteurs interactifs dans chacune des classes de l'élémentaire, entre autres, témoignent de cette volonté forte d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions qu'il soit, et de bénéficier d'un enseignement de qualité.
La commune organise également l'accueil périscolaire afin de répondre aux attentes des familles d'un point de vue social, économique et éducatif. Afin de permettre une continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire, la commune est engagée dans un Projet Educatif Territorial depuis plusieurs années.

Pour gérer ces différents services, la commune peut compter sur ses agents municipaux :

- des agents territoriaux spécialisés dans les écoles maternelles qui accompagnent les enseignantes dans leurs activités pédagogiques et qui encadrent les enfants au restaurant scolaire et sur le temps de pause méridienne ;
- des agents de restauration et d'entretien en charge du service de cantine et de l'entretien des locaux ;
- des animateurs dédiés aux services périscolaires sur le temps de pause méridienne et à l'accueil de loisirs ;
- des agents de voirie/espaces verts pour l'entretien des bâtiments, la maintenance des équipements et l'entretien des cours de récréation du groupe scolaire.

L'ensemble de ces services a un coût, représenté ci-dessous et basé sur l'exercice 2021 :

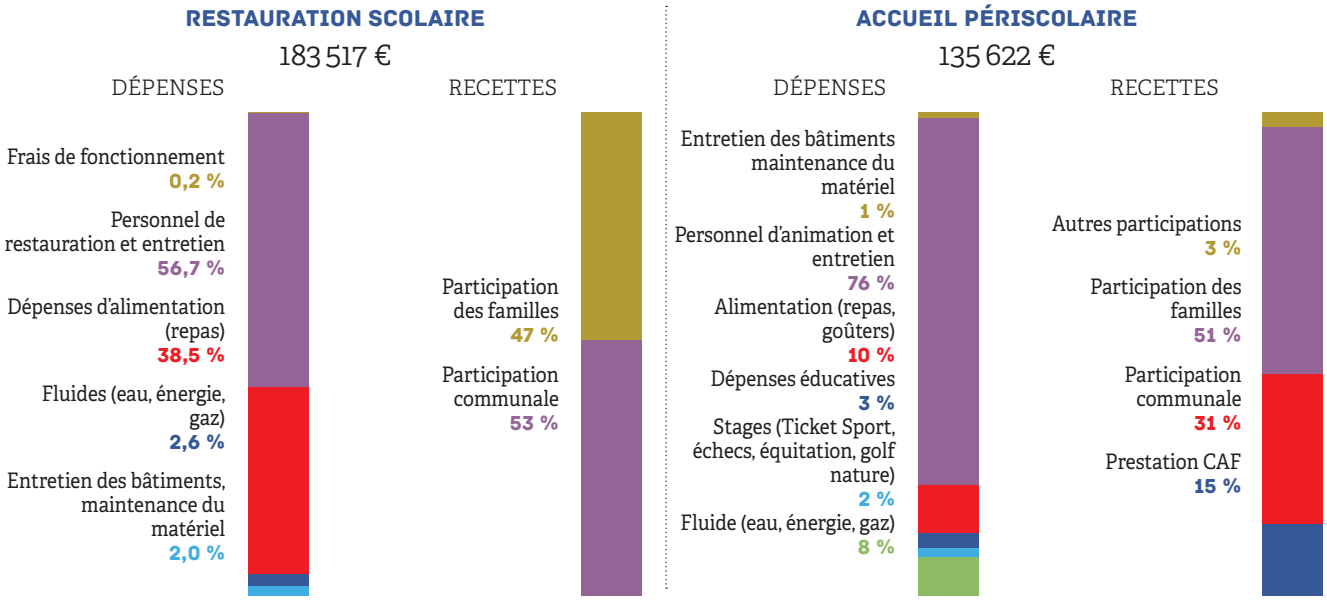

ENSEIGNEMENT (DÉPENSES OBLIGATOIRES ET SUBVENTION) :

179 869 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES OBLIGATOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT

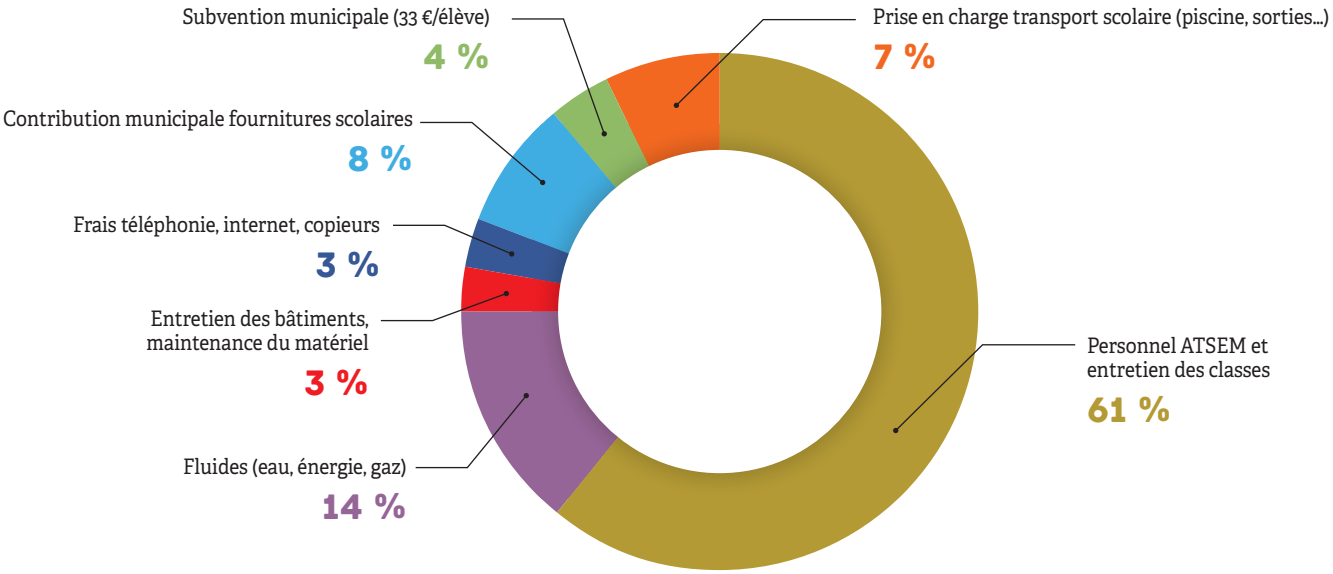

En complément des dépenses de fonctionnement obligatoires et de la subvention municipale, la commune engage chaque année des dépenses de fonctionnement facultatives et des dépenses d'investissement pour améliorer la qualité de vie des élèves et des enseignants.

L'illustration ci-dessous représente l'ensemble des dépenses engagées sur l'année 2021 pour l'éducation de nos enfants (hors périscolaire) :

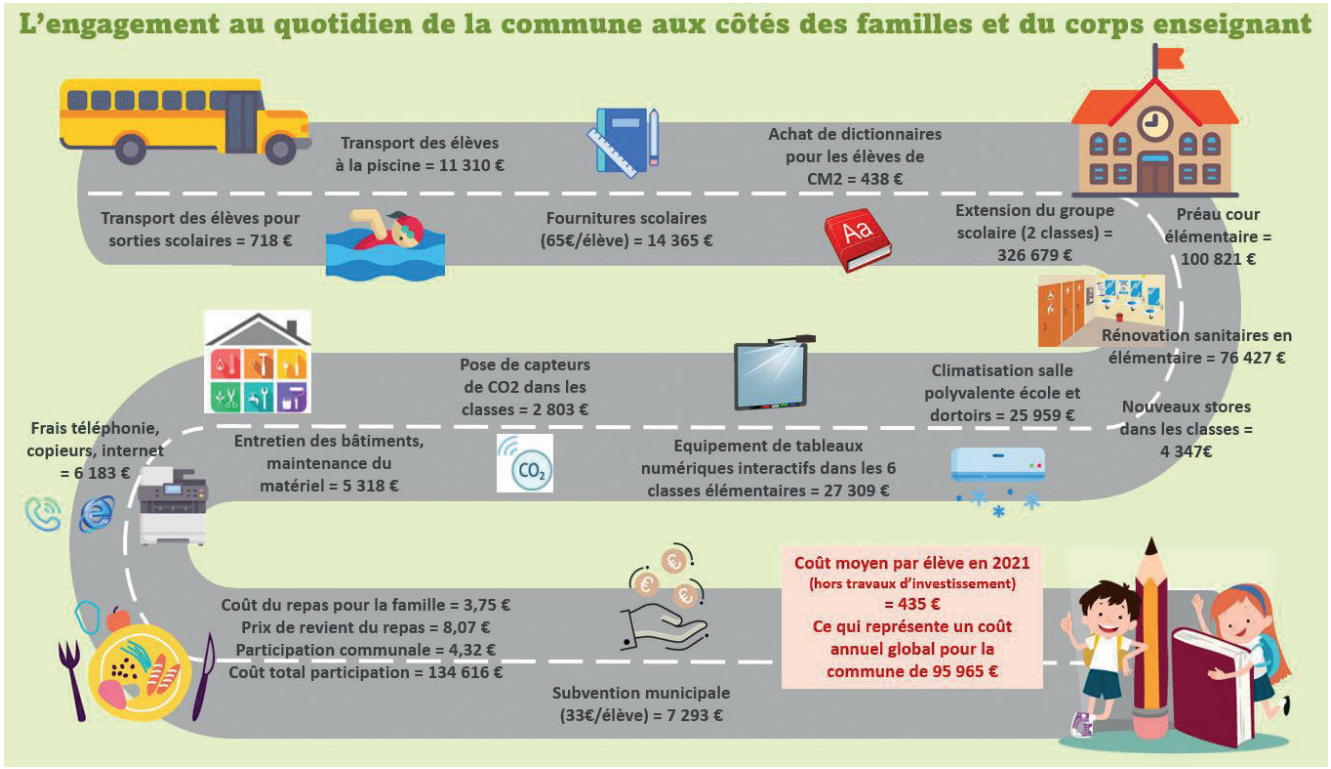

Travaux du centre bourg
et ses aménagements

Cet automne voit s'achever la première tranche de travaux et malgré quelques aléas, on peut se satisfaire du déroulement des opérations, les délais sont tenus. Le nouveau visage de Marcilly commence à se dessiner et les objectifs de sécurisation des mobilités sont atteints avec, à noter, une nette amélioration de la fluidité du trafic grâce au système de feux "intelligents".
Fin octobre seront réalisées les plantations ornementales et arboricoles, ainsi que la remise en place du parc de jeux pour enfants, derrière le presbytère.
La mise en place de mobilier urbain permettra de sécuriser et mieux identifier les espaces piétons. Enfin, les usages et les pratiques courantes nous permettront d'apporter les corrections éventuelles dans les prochains mois.
Début 2023, nous espérons pouvoir ouvrir la seconde tranche de travaux avec la réfection des rues du Lavoir et de la Poste. Les aménagements cyclables verront le jour et la régulation des poids lourds rue de la Poste devrait durablement être réglée.

AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS « LE PAYS DES PETITS ET GRANDS »

Le projet d'aménagement de l'aire de loisirs jouxtant le groupe scolaire, mené par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et la commission municipale « Environnement, développement durable et urbanisme », en concertation avec le corps enseignant, s'est concrétisé cet été. Cet espace de loisirs, nommé « Le pays des petits et grands » par le CMJ, sera inauguré le samedi 19 novembre à 10h30 avec la plantation symbolique d'un arbre par les enfants.

Travaux en cours d'achèvement

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECTEUR BOURILLON

Les travaux d'enfouissement des réseaux se sont achevés cet été sur le secteur du Bourillon, avec du retard par rapport au planning initial. Ainsi, de nouveaux candélabres équipés d'ampoules LED ont été mis en place permettant un éclairage plus doux et plus économique.
Nous remercions les riverains et usagers pour leur compréhension et leur patience tout au long de ce projet.

Avant

Après

CHANGEMENT DES PORTES DE LA SALLE DE MUSCULATION

Avant

Après

Semaine du Développement Durable 2022

Du 14 au 20 novembre

PROGRAMME DES ACTIVITÉS

- **Animations scolaires et périscolaires.**
  Visite à l'arboretum des Barres à Nogent-sur-Vernisson, pour les classes primaires. Visite à la xylothèque de Saint Cyr-en-Val pour les maternelles. Plantations à l'espace de loisirs et l'aire de jeux. Exposition des créations des enfants.
- **Conférence et exposition, salle Chantaloup, mercredi 16 à 19h30. Entrée libre.**
  « Adaptation des arbres et forêts au changement climatique ». Intervenant Ph. Rozenberg, Directeur de recherche à l'INRAE d'Orléans. L'occasion de comprendre les phénomènes de dépérissement de nos arbres et d'échanger.
- **Plantations et inauguration de l'aire de jeux des écoles. Samedi 19 à partir de 10h30**. Venez découvrir le projet des enfants réalisé par le Conseil Municipal des Jeunes.
- **Vernissage Expo photo « L'arbre dans tous ses états ». Samedi 19 à 11h30 salle Chantaloup.**
- **Randonnée pédagogique et interactive.**
  Organisée en partenariat avec l'association « Animations touristiques des Portes de Sologne », un parcours pédagogique sous forme de jeux de piste, pour redécouvrir notre territoire.
  Départ dimanche 20, à partir de 9h, au lavoir.

La maîtrise des consommations énergétiques

dans notre collectivité

2022 aura été, pour tous, une année de prise de conscience de notre dépendance aux énergies. Les hausses brutales des tarifs du gaz et de l'électricité et les tensions mondiales sur l'approvisionnement du gaz nous interrogent sur nos modes de consommation.
Face à cette situation, l'équipe municipale a entamé dès 2021, une analyse de nos consommations et de l'état de nos équipements. Notre commune est essentiellement consommatrice de gaz et d'électricité. Le gaz de ville pour le chauffage des bâtiments communaux : mairie, écoles, salles des fêtes, équipements sportifs, etc. L'électricité pour les usages courants, avec trois postes de consommations significatifs : l'éclairage public, le château d'eau et la station d'épuration. Enfin, les équipements de climatisation récemment installés alourdissent le bilan en période chaude. Nos installations de chauffage au gaz bien que parfaitement fonctionnelles vieillissent et devront à moyen terme être remplacées.
Ce premier constat étant fait, une pré-étude a été lancée avec le support du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) et ses conseillers afin d'envisager des solutions alternatives de remplacement des systèmes de chauffage existants. Cette pré-étude nous permet d'établir un plan d'actions. Le préalable à tout investissement étant la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments par un cabinet d'expert, un audit sera donc commandé dès 2023 et nous permettra d'établir un plan pluriannuel d'investissement.
En parallèle, face à la complexité des enjeux, nous avons sollicité l'ADIL (Agence Départementale de l'Information sur le Logement) 45-28, afin de recevoir un support technique. Une convention sera signée avant la fin de l'année, pour le coût d'un euro/an/hab. Elle nous permettra de recevoir le concours d'un conseiller en énergie partagée. Ses actions porteront la première année sur l'accompagnement des projets, la sensibilisation des usagers et l'animation des actions.

Répartition consommations gaz 2021
Coût : 57 687 €/an

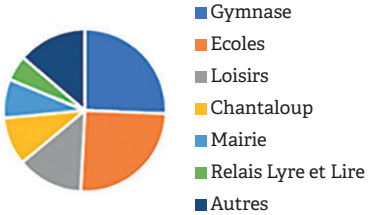

Répartition consommations électricité 2021 - Puissances sup. à 36 kW
Coût : 31 721 €/an

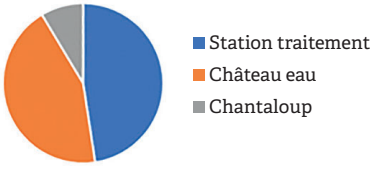

Répartition consommations électricité 2021 - Puissances inf. à 36 kW
Coût : 64 112 €/an

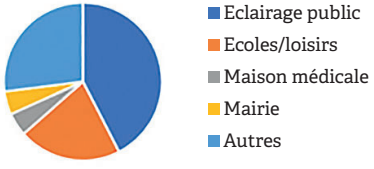

ENVIE DE TRAVAUX : *QUELLES AUTORISATIONS ?*

Pour être en règle, vous devez déclarer :

- toute construction d'une surface de plus de 5 m² ;
- toute modification de façade (changement de fenêtre ou de porte, création ou suppression de baie, ravalement…) ;
- réfection ou modification de toiture ;
- pose de panneaux photovoltaïques ;
- mise en place ou changement de clôture ou portail ;
- toute démolition.

En fonction de l'importance du projet, un dossier doit être déposé en mairie sous forme de demande de permis de construire (Cerfa 13406*07) ou d'une déclaration préalable (Cerfa 13703*07).
Ces dossiers sont instruits par les services de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.
La dispense de formalités ne permet pas de s'affranchir du respect des règles d'urbanisme définies par le PLU (Plan Local d'Urbanisme).
Si la surface totale de la construction (surface existante + surface créée) dépasse le seuil de 150 m², le recours à un architecte est obligatoire. Le certificat de conformité de vos travaux vous sera demandé par le notaire pour la réalisation d'actes de vente, de succession ou de donation. N'engagez pas vos travaux sans avoir le retour de l'autorisation d'urbanisme. Les services de la mairie se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes précisions nécessaires.

[COM COM]

PLUi

De nombreux textes de loi sont venus modifier les règlements en matière d'urbanisme et par là même rendre nécessaire la refonte de notre plan d'urbanisme. Mais c'est maintenant dans un cadre intercommunal que nous devons définir notre approche. La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové), la loi Élan (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la loi Climat et Résilience sont autant de jalons qui marquent la volonté de l'État de reconsidérer les règles d'urbanisme. L'objectif est en effet d'aboutir à une situation de Zéro Artificialisation Nette des sols à l'horizon 2050.
Ces contraintes nous obligent d'ores et déjà à densifier notre bourg et à limiter notre emprise sur les terres agricoles et naturelles.
L'État impose donc un minimum de constructions à l'hectare. Le cadre défini pour les 15 prochaines années devrait prendre en compte les données suivantes :

	SURFACE CONSIDÉRÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT	NOMBRE D'HABITATIONS MINIMUM PAR HECTARE	SURFACE RÉSERVÉE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
MARCILLY-EN-VILLETTE	5,9 ha	15	3,5 ha

Ces données restent encore provisoires. Nous sommes en effet dans l'attente des modifications susceptibles d'être apportées au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et par le fait même à notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ensemble à Marcilly

Accès aux soins à Marcilly
L'accès aux soins est un droit. Nous sommes en région Centre-Val de Loire, un territoire sinistré en matière de nombre de professionnels de santé par habitant et notamment de médecins. Nous le vivons tous les jours à Marcilly depuis le départ de notre médecin. Avec la faculté de médecine qui se crée à Orléans, l'objectif est de presque doubler le nombre de médecins formés en région en 4 ans. Mais pour rattraper ce lourd déficit, il faudra de nombreuses années !
Mais y a-t-il des solutions plus immédiates ? Recruter un médecin est difficile ! Il faut être attractif. Proposer des avantages à l'installation et à la pratique : un lieu, un environnement professionnel, des facilités de fonctionnement, une qualité de vie. Nombreuses sont les communes qui proposent de telles conditions aux jeunes médecins, qui vont même les démarcher pendant leurs études.
Les collectivités territoriales sont très actives : la région CVL aide à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et Centres de santé, où notamment elle recrute des médecins salariés pour les répartir sur le territoire. Est-ce possible à Marcilly ? Marcilly comme de nombreuses communes du Loiret est en zone d'intervention prioritaire (ZIP) en termes de besoins de santé, le département aide les médecins libéraux à obtenir des aides financières substantielles à l'installation et même des bourses pour les étudiants. Profitons de ces solutions !
Quant à nous, nous recherchons des solutions pour que l'accès aux soins soit renouvelé et pérenne sur Marcilly. Il faut que toutes les solutions soient envisagées, sans en éliminer aucune ! Une maison médicale attractive et dimensionnée pour une population qui dépasse 2000 habitants, la commune en a les moyens.

ensemblemarcilly.canalblog.com

Pierre MILLERIOUX - Innocence – Prix du public 2019

Samedi 19
Dimanche 20
novembre
2022

Salle Chantaloup

10h00-18h00

16e EXPO-PHOTO

« L'ARBRE DANS TOUS SES ETATS »

Entrée libre

Marcilly en Villette